

Fonctionnement et règlement intérieur

Garderie périscolaire
(matin et soir)

et

Village d'enfants

(Vacances scolaires, période hivernale, mercredis)

Mise à jour le 16/05/2025.

PRESENTATION GLOBALE

La garderie périscolaire ainsi que le village d'enfants sont gérés par l'association du Club des Sports de la Clusaz.

La garderie périscolaire est un service extra-scolaire proposé aux familles dont les enfants sont scolarisés à l'école Cité Notre Dame de la Clusaz. Il est ouvert tous les matins et soirs durant la période scolaire. Pour des raisons pratiques, les locaux sont situés dans le bâtiment de l'école Cité Notre Dame.

Le village d'enfants est un centre de loisirs accueillant les enfants de la Clusaz ainsi que les enfants extérieurs.

Il est ouvert tous les mercredis, toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi, et tous les jours durant la période hivernale, (samedi, dimanche) de mi-décembre à fin avril (jours fériés compris). Il se situe sous le bâtiment de la Mairie.

Toutes les inscriptions et réservations se font via l'espace famille sur le portail internet Inoé. Si vous n'avez pas d'espace famille demandez le lien de connexion auprès des responsables en fonction de vos besoins.

Directeur du Club des Sports : VITTOZ Stéphane

Garderie périscolaire

Responsable : COLLOMB-GROS David

Téléphone : 06-38-83-61-12

Contact mail : periscolaire.laclusaz@gmail.com

Adresse : 94, passage du Vatican

Village d'enfants

Responsables : VITTOZ Sylviane et AGUETTAND Carine

Téléphone : 06-70-73-03-89

Contact mail : accueil-enfants@club-laclusaz.com

Adresse : 1 montée du Château

A) La garderie périscolaire

➤ Présentation

La garderie périscolaire accueille jusqu'à 20 enfants à l'accueil du matin et jusqu'à 50 enfants à l'accueil du soir.

La gestion de la garderie périscolaire n'est en aucun cas liée à celle de l'école de la Clusaz.

Toutes demandes concernant la garderie périscolaire devront obligatoirement être faites auprès du responsable, en aucun cas les demandes liées à la garderie périscolaire ne se feront par l'intermédiaire des enseignants ou de la directrice de l'école.

Le but premier est de proposer des activités récréatives surveillées aux enfants.

Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs de façon autonome, le soutien de l'animateur restant à sa discrétion en fonction du nombre d'enfants à surveiller. Les devoirs seront à vérifier à la maison par les parents.

Pour les parents qui le souhaitent des études surveillées sont proposés par l'école, pour cela il faut contacter la directrice de l'école.

➤ Modalités d'inscription/ réservations/ annulations

• *Inscriptions*

Les inscriptions auront lieu chaque année à partir du mois de juin pour la rentrée de septembre. Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée (dossiers complets) et en priorité dont les 2 parents travaillent (ou le seul parent qui en a la charge).

• *Réservations*

→ Accueil du matin :

Au plus tard le matin même avant 7h

→ Accueil du soir :

Au plus tard le jour même avant 8h30

• *Annulations*

→ Accueil du matin :

Au plus tard la veille avant 19h

→ Accueil du soir :

Au plus tard le jour même avant 8h30

Passé ce délai prévenir par sms, appel téléphonique ou par mail le responsable.

Pour toutes absences non signalées et répétées 3 fois, le système de pénalité se mettra en place.

➤ **Horaire, accueil et sortie des enfants**

- *Horaires*

Tous les jours de classe : lundi mardi jeudi et vendredi

Le matin de 7h20 à 8h20

Le soir de 16h15 à 19h15

Les retards répétés en fin de garderie pourront être un motif de pénalité.

- *Accueil et sortie des enfants*

Lors de l'accueil du matin, les enfants doivent être confiés uniquement au personnel de la garderie périscolaire (ils ne doivent pas être confiés au personnel de l'école).

Lors de l'accueil du soir, seuls les parents ou les personnes dûment habilitées via le dossier d'inscription peuvent récupérer les enfants.

Les plus grands pourront rentrer seuls ou accompagné par un mineur à condition que les parents l'aient autorisé par écrit.

En aucun cas, les enfants inscrits à la garderie ne pourront :

- Quitter l'établissement et revenir ensuite à la garderie
- Se rendre à la garderie, s'absenter (pour pratiquer une activité extra-scolaire par exemple) et revenir.

➤ **Facturation et règlement**

Les tarifs sont visibles depuis l'espace famille dans la rubrique « Informations/ Documents ». La facturation se fera à la fin de chaque période. Elle sera envoyée par mail, elle pourra être réglée en ligne depuis l'espace famille, ou par virement.

Par chèque ou espèce en les déposant à l'accueil du Club des Sports.

Toutes réservations, village d'enfants y compris, seront refusées et bloquées si les factures échues n'ont pas été réglées dans les délais demandés.

➤ **Informations diverses**

- *Goûter et allergies alimentaires*

Le goûter est fourni par la garderie périscolaire (produits laitiers, céréales, fruits, boissons...). Aucune collation sera donnée sur l'accueil du matin.

En cas d'allergie, merci de la préciser lors de l'inscription dans la rubrique « Justificatif PAI ». En fonction de l'allergie, le responsable pourra demander à la famille de fournir le goûter.

- *Autres*

Le règlement de conduite dans les locaux de l'école est valable à la garderie périscolaire. Pour le confort de l'enfant, il est souhaitable d'apporter une paire de chausson, et pour les enfants de maternelle, un change vestimentaire dans un sac nominatif.

Les enfants qui perturbent le bon fonctionnement de la garderie ou qui n'en respectent pas les règles pourront être exclus.

B) Le village d'enfants

➤ Présentation

Le village d'enfants accueille les enfants âgés de 3 ans à 11 ans. (40 enfants par demi-journée 25 au repas).

Les enfants peuvent être inscrits en journée ou demi-journée avec ou sans repas.

➤ Modalité d'inscription/ réservations/ annulations

- *Inscriptions*
 - Pour les vacances scolaires : ouverture minimum 5 semaines avant le début des vacances, prioritaires 3 semaines avant l'ouverture aux extérieurs
 - Pour la période hivernale (samedi dimanche) : ouverture minimum 7 semaines avant le début de la saison, prioritaires 1 semaine avant l'ouverture aux extérieurs
 - Pour les mercredis : ouverture mi août pour toute l'année scolaire
- *Réservations*
 - Pour les vacances scolaires et période hivernale :
Au plus tard la veille avant 17h et 2 jours avant pour les jours de pique-nique.
 - Pour les mercredis
Au plus tard le matin même avant 8h
- *Annulations*
 - Pour les vacances scolaires et période hivernale :
Au plus tard 48h à l'avance (soit 2 jours avant)
 - Pour les mercredis
Au plus tard le lundi 12h

En cas d'annulation après ces délais, envoyer un mail aux responsables pour signaler l'absence ou la modifications seul le repas sera facturé.

Sans avoir averti les responsables, d'absence ou de modifications la prestation totale sera facturée.

➤ Horaires

Pour toutes les périodes d'ouverture

Accueil du matin : **de 8h à 9h30**

Accueil pour le repas + après-midi et départ de la matinée : **de 11h45 à 12h**

Accueil pour l'après-midi et départ après repas : **de 13h30 à 14h15**

Accueil du soir : **de 17h à 18h30**

de 17h à 18h pour la période hivernale (samedi dimanche)

En cas de retard à répétition une pénalité pourra être mise en place.

➤ **Facturation et règlement**

Les tarifs sont visibles depuis l'espace famille dans la rubrique « Informations/ Documents ». La facturation se fera à la fin de chaque vacance, et entre chaque période de vacances pour la facturation des mercredis. Elle sera envoyée par mail, elle pourra être réglée en ligne depuis l'espace famille, ou par virement.

Par chèque ou espèce en les déposant à l'accueil du Club des Sports.

Les réservations, garderie périscolaire y compris, seront refusées et bloquées si les factures échues n'ont pas été réglées dans les délais demandés.

➤ **Informations diverses**

• *Goûter et allergies alimentaires*

Le goûter est fourni par le village d'enfants.

En cas d'allergie, merci de la préciser lors de l'inscription dans la rubrique « Justificatif PAI ». En fonction de l'allergie, les responsables demanderont à la famille de fournir le repas du midi et/ou le goûter.

• *Sorties des enfants*

A la fin de la journée les enfants sont remis à leurs parents ou à toutes personnes désignées par eux sur l'espace famille. Les plus grands pourront rentrer seuls ou accompagnés d'un mineur à condition que les parents l'aient autorisé par écrit.

• *Maladie*

Aucun médicament n'est administré aux enfants, sans ordonnance du médecin. Les enfants qui présenteraient une infection contagieuse ne seront pas admis.

Signature du parent légal